

Compte-rendu de la réunion sur le volet armature territoriale du SCoT Ruffécois 20/01/2017

Présents :

Isabelle Auricoste (présidente du pays Ruffécois), Martin Grolée (chargé de mission SCoT du pays Ruffécois), Dimitri Letourneau (chargé de mission SCoT du Pays Ruffécois)

Armand Beaufort (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Adjoint à Luxé), Gaëtan Berrehouc (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Délégué de la commune de Fontclaireau), Georges Berthu (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Délégué de la commune de Longré), Alain Brouté (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Maire de Ranville-Breuillaud), James Chabauty (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Maire de Montignac), Bernadette Gardette (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Déléguée de la commune de Vars), Claude Guitton (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Maire de Villognon), Dominique Ravaud (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Maire de La Forêt de Tessé), Patricia Rivolet (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Maire de Nanclars), Annie Sagne (Membre du Comité de Pilotage SCoT/adjointe à Nanclars), Jean-Pierre Vigier (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Maire de Vouharte), Emmanuel Vigour (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Chargé de mission PLUiH CC Cœur de Charente).

Excusés :

Christian Lepine (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Délégué de la commune de Ruffec), Jean-Louis Stasiak (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Maire de Xambes/Vice-président à la CC Cœur de Charente), Yves LACOUTURE (Membre du Comité de Pilotage SCoT/Vice-président du Pays Ruffécois).

Objectifs de la réunion

Martin Grolée précise les objectifs de la réunion :

- Rappel des trois axes stratégiques du PADD
- Travail sur l'armature territoriale (deuxième axe du PADD : Garantir une bonne répartition des polarités sur le territoire et maintenir un bon niveau de services et d'équipements)

Présentation de l'armature territoriale (le diaporama présenté est téléchargeable en pièce-jointe)

Diapo 3 : Suite au dernier comité de pilotage sur l'armature territoriale du 23 juin 2016, il avait été décidé d'effectuer un recensement plus précis des équipements et des services du territoire ainsi qu'une cartographie de leur aire d'influence afin d'évaluer le niveau de population à atteindre pour les maintenir. Ce travail a été fait et abouti à la réalisation de la carte présentée sur cette diapo. Des critères ont été définis pour justifier les différents pôles.

Georges Berthu nous fait remarquer que le marché bio hebdomadaire de Longré n'est pas représenté sur cette carte.

Diapo 4 : A partir de la carte précédente, un travail de catégorisation a été fait sur la base des critères des emplois et des équipements et services. En fonction de ces critères, une armature du territoire a été définie et présentée sur la diapo suivante. Monsieur Guitton fait remarquer que 110 nouveaux emplois liés à la LGV sont assurés sur Villognon la prochaine année et qu'il sera nécessaire de les prendre en compte pour la définition de l'armature territoriale. De plus, la moitié de ces futurs employés (en CDI) auront pour obligations de résider à moins de 30 minutes en voiture de Villognon.

Isabelle Auricoste souligne l'intérêt de garder de la souplesse dans le SCoT car un projet d'entreprise peut émerger sur une commune et entraîner un développement rapide et imprévu. Elle rappelle tout l'intérêt de formuler la règle en gardant une certaine souplesse. Madame Auricoste précise qu'il faut permettre le développement et ne pas se bloquer.

Jean-Pierre Vigier évoque la baisse des effectifs scolaire sur l'ensemble du département (8000 enfants en moins à l'horizon 2018/2019 en Charente). Une discussion s'engage sur le maintien des équipements et des services et notamment des collèges. Un zoom est fait sur la diapo 17 qui illustre cette question du maintien des équipements.

Diapo 5 : La carte de l'armature territoriale est présentée. Mme Ravaud fait remarquer que peu de pôles sont présents sur la CC Val de Charente. Une discussion sur la nécessité de préserver les équipements et services sur ces pôles a été engagée.

La carte de l'armature territoriale a été approuvée par le comité de pilotage.

Présentation d'exemples de DOO approuvés

Des exemples de traduction réglementaire dans des SCoT approuvés sur des territoires ruraux comparables sont présentés.

Diapo 6 : Un premier exemple de DOO approuvé (ScoT du Ternois) a été présenté. Dans ce DOO, un objectif de gain de population a été défini pour ensuite déterminer un nombre de logements principaux nouveaux sur le territoire. Une carte des armatures a également été réalisée. Pour répartir ces nouveaux logements (2000 logements), une première répartition est faite par EPCI comme présentée au diaporama suivant.

Diapo 7 : La carte affichée représente cette première répartition par EPCI.

Diapo 8 et 9 : Présentation d'un second niveau de répartition. Une part est accordées aux pôles de chaque communauté de communes et une seconde part aux autres communes. Une répartition similaire semble cohérente pour le territoire du Pays Ruffécois.

Diapo 10 : Un second exemple est présenté avec le DOO approuvé de Gatine qui propose une répartition des logements par niveau de pôles. Cette seconde méthode ne permet pas la différenciation par secteur.

Une discussion s'est engagée sur les points forts et les faiblesses des premiers exemples présentés. Cette répartition du DOO de Gatine semble moins convenir à notre territoire étant donné les différentes dynamiques en œuvre sur le pays Ruffécois.

Diapo 11 : Le DOO de la Gatine présente également un objectif en termes de logements à réaliser en densification foncière. Alain Brouté juge intéressant de définir un pourcentage de densification ou de réhabilitation.

Une discussion a eu lieu sur les moyens financiers et d'accompagnement nécessaires pour mettre en place cette méthode avec l'exemple du dispositif « Pass Accession » de l'agglomération d'Angoulême.

James Chabauty rappelle que dans le cadre du PLUiH de la Boixe, un questionnaire a circulé dans les communes pour faire un état des lieux des possibilités de logements inoccupés et terrains disponibles par commune. Le modèle de ce questionnaire pourrait être réutilisé pour l'ensemble des communes du territoire.

Diapo 12 : Le troisième exemple avec le DOO du Val d'Adour est présenté. Dans cet exemple, la répartition des logements va jusqu'à l'échelle communale. Ce niveau de précision n'a pas été jugé pertinent dans le cadre de notre SCoT.

Une discussion s'est engagée sur les liens entre le SCoT et les PLUi. Ce niveau de précision semble plus cohérent pour un PLUi. James Chabauty rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte les rythmes de constructions des territoires.

Suite à la présentation de ces trois exemples. Un mode de répartition similaire au premier exemple (DOO du Ternois) semble le mieux convenir au Pays Ruffécois.

Retour sur les scénarii du diagnostic

Diapo 14 : Pour commencer à aborder cette question à l'échelle de notre territoire, le scénario « au fil de l'eau » (90-2011) ainsi que sa déclinaison sur la période 2015-2035 travaillés lors du diagnostic sont repris et représentés ici. Ce scénario correspond à un accroissement linéaire de la population par rapport aux tendances actuelles.

Diapo 15 : Le deuxième scénario « SCOT » vient en réaction au scénario au fil de l'eau, il propose un rééquilibrage des tendances. Sur ce scénario, il avait été proposé un objectif de 1850 à 3000 habitants supplémentaires ce qui représenterait 2900 à 3900 logements à construire et 1070 à 2000 nouveaux emplois.

Un travail sera réalisé pour définir plus précisément le nombre de nouveaux habitants à accueillir sur le territoire pour ensuite le décliner en nombre de nouveaux logements et d'emplois à créer sur le territoire.

Projections sur le territoire du Ruffécois

Diapo 16 : Pour reprendre les exemples travaillés précédemment, un premier découpage a été fait sur notre territoire par EPCI, et les tendances actuelles en termes de construction de logements et de gain de population ont été calculées à cette échelle.

Une discussion s'engage sur les pourcentages en termes de gains de population qui apparaissent très faibles sur la CDC Val de Charente par rapport au sud du territoire.

La diapo 17 a été présentée en début de réunion.

Diapo 18-19 : Un découpage par aires d'influence des pôles de services a été réalisé en prenant en compte les tendances actuelles, des regroupements scolaires et des projets de fusion de communes.

Mme Auricoste présente les avantages de cette répartition ; celle-ci ne bloque pas le développement d'une commune si une opportunité se présentait mais permet tout de même de favoriser le développement des pôles.

Une discussion s'engage et ce découpage est validé par le comité de pilotage.

Fin de réunion et suite de la démarche

Mme Auricoste remercie les participants, la prochaine étape consistera en la répartition des logements à construire ou réhabiliter par aires d'influence et par pôles en se basant sur des critères précis.